Rapport annuel 2004



Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Table des matières

Message du président 3

Mot du directeur général 5

Présentation de la Communauté métropolitaine de Québec 7

Son territoire 7

Son mandat et ses compétences 8

Son conseil 10

Son comité exécutif 11

Les commissions 11

Le comité consultatif agricole 11

La vision stratégique de notre développement POUR VOIR À LONG TERME 12

Se choisir un avenir 12

D'abord mieux connaître la région métropolitaine 12

Un projet d'énoncé de vision stratégique 12

Une consultation courue et représentative 12

La gestion des matières résiduelles POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES 14

L'adoption d'un projet de PGMR 14

La consultation publique 14

Le plan de gestion des matières résiduelles adopté 15

Les obligations de la CMQ en terme de diffusion 15

Le développement économique du territoire POUR PRÉPARER L'AVENIR 16

Contributions de la CMQ auprès d'autres partenaires 17

L'aménagement du territoire POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE 18

L'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement 18

Des études ponctuelles essentielles 19

Demandes d'avis à la CMQ 19

Le laissez-passer métropolitain UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION 20

Les travaux des commissions 21

Commission Développement économique et Tourisme 21

Commission Aménagement et Gestion du Territoire, Zone agricole et Forêt urbaine 21

Commission Développement international 22

Commission Environnement 22

Comité consultatif agricole 23

Publications et études produites par la CMQ en 2004 24

États financiers vérifiés 25

Bilan 25

Activités financières 26

Activités d'investissement 27

Message du président



Voir à long terme, cerner les grands enjeux à l'échelle du territoire de la région métropolitaine, identifier l'ensemble des gestes à poser et s'assurer de leur convergence et de leur cohérence constituent les grandes lignes du mandat confié à la Communauté métropolitaine de Québec. Les actions menées en 2004 par la CMQ en différents domaines s'inscrivent dans cette perspective.

En matière de gestion des matières résiduelles, un défi colossal a été lancé aux municipalités faisant partie de la CMQ. D'ici 2008, le taux de mise en valeur de ces matières doit être haussé de 24 % à 60 %. Un travail considérable d'analyse et de consultation a été réalisé par la CMQ afin de permettre l'adoption du premier plan de gestion de ces matières à l'échelle de la rive nord du territoire métropolitain. Les mesures à mettre en œuvre sont précises et structurées. À terme, elles changeront nos façons de faire en ce domaine.

Un exercice sans précédent de planification a également mobilisé les efforts de la CMQ. En vue de vastes consultations publiques tenues à l'automne 2004, la CMQ a élaboré un projet d'énoncé de vision stratégique portant sur le développement social, culturel, économique, environnemental et sur l'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années. La version finale de cet énoncé de vision stratégique tiendra compte des résultats de cette consultation et constituera une des principales assises du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

L'information aux élus municipaux et leur participation active aux travaux de la CMQ ont été également au centre des préoccupations de l'organisation. La production d'un bulletin de liaison, la mise en place d'un site Internet, la tenue de séances régulières de travail des commissions permanentes de la CMQ et d'un second Forum métropolitain réunissant près d'une centaine d'élus municipaux de la CMQ démontrent l'attention accordée aux liens de partenariat existant entre les différentes composantes de la CMQ.

Enfin, la CMQ a obtenu le privilège d'organiser la Conférence 2005 de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Cet événement réunira les maires des grandes villes canadiennes et américaines telles que Montréal, Toronto et Chicago, pour faire le point et convenir d'actions communes visant à assurer la protection et la mise en valeur de ce bassin hydrique d'une grande importance pour notre communauté.

En terminant, je désire remercier mes collègues du conseil pour le travail accompli en 2004 et plus particulièrement les commissions consultatives permanentes et le personnel de la CMQ pour leurs efforts et leur implication lors des consultations tenues dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles et de l'énoncé de vision stratégique.

Le président,



Jean-Paul L'Allier

Mot du directeur général



L'année 2004 a été marquée par la réalisation des premiers outils de planification à l'échelle du territoire métropolitain. Leur élaboration a donné lieu à de vastes consultations publiques au cours desquelles près de 150 mémoires ont été déposés par la population et divers organismes du milieu. Cet intérêt souligne l'importance des défis auxquels la communauté métropolitaine aura à faire face dans un proche avenir.

La CMQ a produit le premier plan de gestion des matières résiduelles à l'échelle métropolitaine (Rive-Nord) avec pour objectif ambitieux d'y hausser de 24 % à 60 % le niveau de mise en valeur des matières résiduelles d'ici 2008. Après avoir adopté un projet de plan de gestion puis y avoir associé la population et les organismes du milieu par la tenue de plusieurs séances de consultation publique partout sur son territoire, la CMQ a adopté, dans les délais prescrits, le plan final devant être soumis au gouvernement pour approbation. L'année 2005 sera consacrée à la coordination et au suivi de la mise en œuvre de cet important outil de développement durable. La CMQ apportera également un soutien aux efforts des municipalités et des MRC en matière de sensibilisation et d'information, en plus d'apporter son aide à la planification de mesures à venir concernant le compostage.

L'élaboration de la vision stratégique 2004-2024 du développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec a également été au cœur d'une vaste consultation tenue à l'automne 2004 par les présidents de chacune des commissions permanentes de la CMQ. Le projet de vision proposé à la population traitait de développement social, économique, culturel et environnemental et d'aménagement du territoire. Appuyée sur un premier portrait du territoire métropolitain et sur l'analyse des tendances observables au cours des années passées, cette consultation a permis à la CMQ d'entendre une centaine d'organismes et de recevoir au-delà de 900 propositions. Le rapport de consultation rendu public en novembre permettra, en 2005, de finaliser la vision stratégique, de l'adopter et de traduire ses grandes orientations dans des actions à plus court terme dans le cadre des compétences de la CMQ.

En matière de planification du développement économique, un travail considérable a été réalisé pour déposer, à la fin de l'année 2004, un premier projet de plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique. Prenant appui sur la vision stratégique, sur les planifications déjà existantes au niveau local et sur des études sectorielles, des enjeux précis et des propositions d'actions pour les cinq prochaines années seront soumis à la consultation en 2005.

L'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement a également donné lieu à plusieurs rencontres de travail avec les villes et les MRC. La réalisation d'études stratégiques, dont vous trouverez la liste en annexe, a permis à la CMQ de préciser ses hypothèses de travail et d'élaborer des propositions concrètes, dont plusieurs ont été rendues publiques en 2004 ou le seront en 2005. Ces travaux, ainsi que certaines interventions sectorielles tel que le règlement de la CMQ sur la zone agricole, ont été appuyés par l'expertise de la CMQ en matière de géomatique. L'année 2005 marquera un terme à ces travaux préparatoires avec le dépôt d'un projet de schéma pour décembre 2005.

Des actions concrètes ont également été posées dans d'autres domaines de compétence de la Communauté métropolitaine. En début 2004, la CMQ a initié et financé la mise en place du premier laissez-passer de transport en commun métropolitain donnant accès à meilleur coût aux services offerts par les sociétés de transport oeuvrant sur les territoires de Québec et de Lévis. De plus, la CMQ a versé plus de 45 000 $ pour aider au financement de divers événements à caractère métropolitain. Sa préoccupation face à la mise en valeur du Saint-Laurent et au développement d'activités mettant cet atout à profit a donné lieu à la création d'une table métropolitaine pour le développement de l'industrie maritime. La CMQ a également joué un rôle plus actif au sein de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent, notamment en acceptant l'organisation du congrès annuel 2005 de cette organisation.

Enfin, la CMQ a poursuivi ses efforts de communication et de consultation, particulièrement auprès des 215 élus des 26 municipalités la composant. Tenue en novembre 2004, la seconde édition du Forum métropolitain a donné l'occasion à plus d'une centaine d'élus municipaux de convenir, en ateliers de travail, d'orientations et de propositions d'actions en matière de développement économique ou d'aménagement du territoire. Depuis le début 2004, les multiples partenaires de la CMQ peuvent mieux suivre ses travaux et y apporter leur contribution avec la création du site Internet de la Communauté métropolitaine et la production d'un nouveau *Bulletin de liaison.* En 2005, ce travail sera poursuivi et enrichi, entre autres grâce à l'ajout d'un service Intranet pour les municipalités.

Le directeur général,



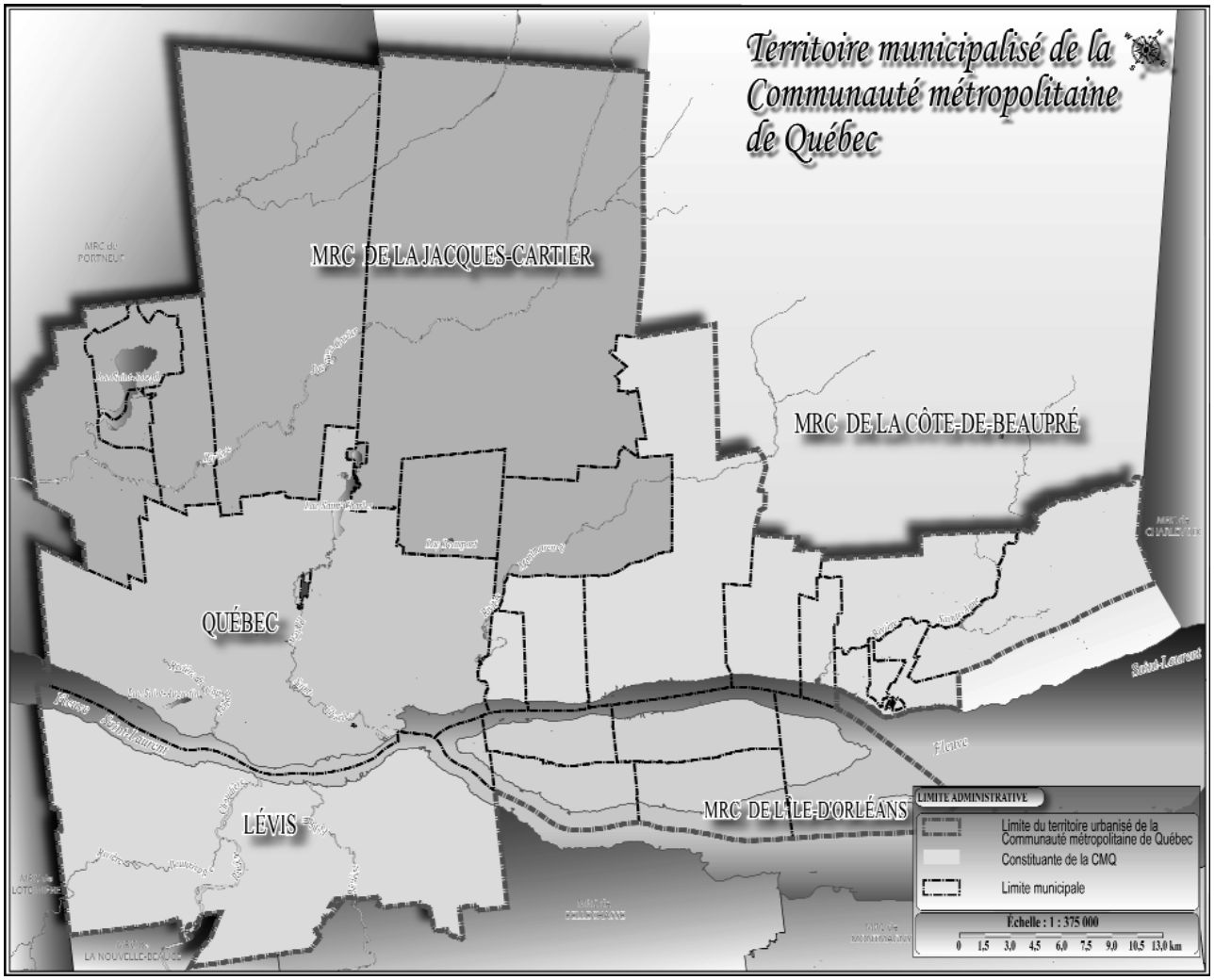
Marc Rondeau

Présentation de la Communauté métropolitaine de Québec

C'est en vertu de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (Loi 170) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a été créée le 1er janvier 2002. Cet événement a coïncidé avec la création des nouvelles villes de Lévis et de Québec.

Son territoire

Le territoire qui forme la CMQ regroupe 26 municipalités dont Québec et Lévis ainsi que les municipalités comprises dans les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. Son territoire couvre 3 350 kilomètres carrés en milieu municipalisé et un total de près de 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés (TNO). Les 714 000 personnes qui y habitent constituent près de 10 % de la population totale du Québec.



Son mandat et ses compétences

La Communauté métropolitaine de Québec vise le développement d'une cohésion des interventions des villes et MRC de son territoire afin qu'ensemble chacune de ses constituantes puisse faire face aux nombreux défis du XXIe siècle. Elle doit ainsi élaborer et communiquer une vision globale et à long terme du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de planification et de coordination, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Un nouveau site Internet très populaire

Premier site métropolitain à voir le jour dans la région, le site de la CMQ a été mis en ligne le 5 mai 2004. Il contient une foule de renseignements sur l'organisation bien sûr mais également sur les municipalités faisant partie de la CMQ, sur la région métropolitaine ainsi que sur les principaux domaines de compétence de la Communauté : économie, aménagement du territoire, gestion des matières résiduelles… Un nombre impressionnant de cartes et de tableaux en agrémentent le contenu.

Les pouvoirs, les obligations et les compétences obligatoires de la CMQ couvrent principalement les secteurs d'activités suivants :

- l'adoption d'une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire métropolitain;
- l'adoption d'un Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique;
- l'élaboration, l'adoption et la mise à jour d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement;
- la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la ville de Lévis;

l'établissement d'un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activités. Ses compétences facultatives touchent :

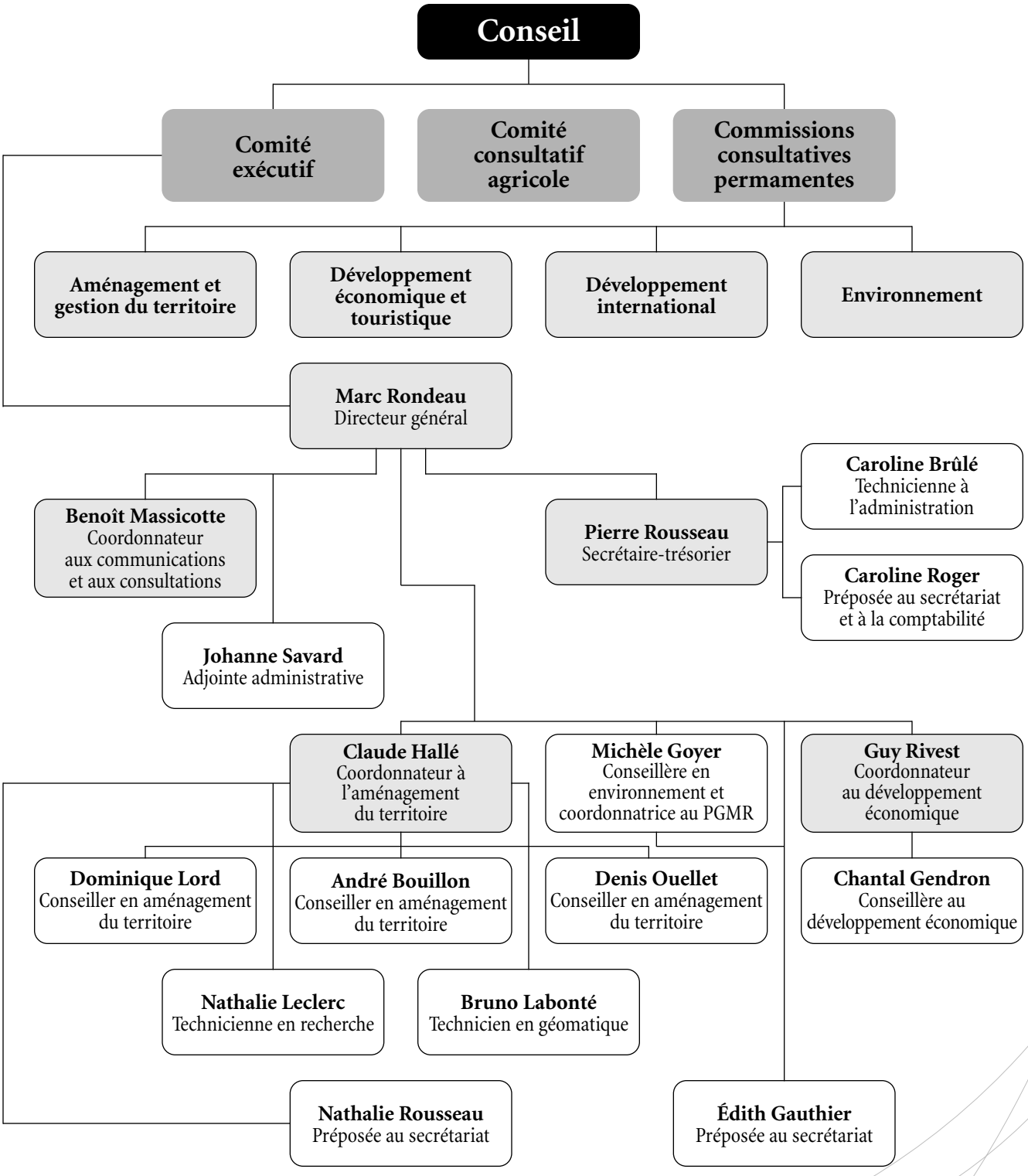
- le pouvoir de prendre un recensement des habitants;
- la promotion du territoire sur le plan international pour y favoriser l'essor et la diversification de l'économie;
- le développement artistique ou culturel - la CMQ a le pouvoir de recueillir et d'allouer des ressources pour des événements et des organismes artistiques ou culturels agissant sur son territoire;
- le développement touristique - la CMQ peut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'harmonisation des plans d'actions des organismes municipaux de promotion et de développement touristique oeuvrant sur son territoire;
- l'acquisition ou la construction des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain;
- le soutien financier d'événements à caractère métropolitain;
- la planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain;
- la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.

Une structure administrative légère

La structure administrative de la CMQ est relativement légère et comptait, en 2004, 17 employés, pour un budget total à la charge des municipalités de 2,5 millions de dollars.



L'organisation fonctionnelle de la CMQ



Son conseil

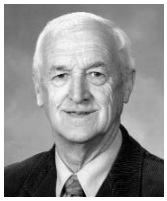
Les affaires de la Communauté sont administrées par un conseil formé de 17 membres et composé du maire de la Ville de Québec et de huit personnes que le conseil de cette ville désigne parmi ses autres membres, du maire de la Ville de Lévis et de quatre autres personnes que le conseil de cette ville désigne parmi ses autres membres et des préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans. Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain.



Jean-Paul L'Allier
Président du conseil
Maire de Québec



Henri Cloutier
Vice-président du conseil
Préfet, MRC de
La Côte-de-Beaupré



Gilles Bolduc
Conseiller municipal
Québec



Pierre Brochu
Conseiller municipal
Lévis



Paul Gardon
Conseiller municipal
Québec



Jean Garon
Maire
Lévis



André Gignac
Conseiller municipal
Québec



Denis Giguère
Conseiller municipal
Québec



Michel Giroux
Préfet, MRC de
La Jacques-Cartier



André Hamel
Conseiller municipal
Lévis



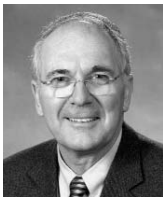
Jacques Jobin
Conseiller municipal
Québec



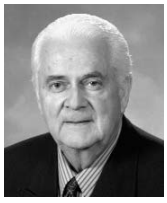
Jacques Joli-Coeur
Conseiller municipal
Québec



Claude Larose
Conseiller municipal
Québec



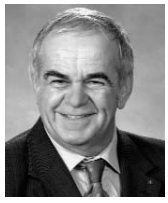
Alain Lemaire
Conseiller municipal
Lévis



Ralph Mercier
Conseiller municipal
Québec



Danièle Roy-Marinelli
Conseillère municipale
Lévis



Jean-Pierre Turcotte
Préfet, MRC de
L'Île-d'Orléans

Son comité exécutif

Le comité exécutif de la CMQ est d'office composé du maire de Québec, qui le préside, du maire de Lévis, qui en est le vice-président, d'un des trois préfets des MRC, d'un conseiller municipal de Québec et d'un conseiller municipal de Lévis.

Président	Jean-Paul L'Allier, maire, Ville de Québec
Vice-président	Jean Garon, maire, Ville de Lévis
Membre	Michel Giroux, préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Membre	Ralph Mercier, conseiller municipal, Ville de Québec
Membre	Danièle Roy-Marinelli, conseillère municipale, Ville de Lévis

Les commissions

En 2004, quatre commissions ont été actives. Afin de respecter l'esprit de consensus qui règne au sein de la CMQ, toutes les commissions instituées par le conseil étaient formées d'élus de Québec, de Lévis et d'une MRC du territoire.

Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine

M. Guy Poirier, président, conseiller municipal, Ville de Québec

Mme Danielle Roy-Marinelli, vice-présidente, conseillère municipale, Ville de Lévis

M. Henri Cloutier, membre, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré,

Mme Odile Roy, membre, conseillère municipale, Ville de Québec

Développement économique et tourisme

M. Michel Giroux, président, préfet, MRC de La Jacques-Cartier

M. Pierre Brochu, vice-président, conseiller municipal, Ville de Lévis

M. Paul Gardon, membre, conseiller municipal, Ville de Québec

M. Carol Saint-Pierre, membre, conseiller municipal, Ville de Québec

Développement international

M. Jacques Joli-Cœur, président, conseiller municipal, Ville de Québec

M. Denis Giguère, vice-président, conseiller municipal, Ville de Québec

M. Clément Coulombe, membre, conseiller municipal, Ville de Québec

M. Henri Cloutier, membre, préfet, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. Pierre Brochu, membre, conseiller municipal, Ville de Lévis

Environnement

M. Alain Lemaire, président, conseiller municipal, Ville de Lévis

M. Gilles Bolduc, vice-président, conseiller municipal, Ville de Québec

Mme Ann Bourget, membre, conseillère municipale, Ville de Québec

M. Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC de L'Île-d'Orléans

Le comité consultatif agricole

Tel que le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient entre autres d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Ses membres sont au nombre de huit :

M. Guy Poirier, conseiller à la ville de Québec, président

Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère à la ville de Lévis, vice-présidente

M. François Blouin, producteur agricole, Île-d'Orléans

M. Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis

M. Alain Juneau, producteur agricole, Québec

M. Jean Landry, résident, Lac-Beauport

M. Bruno Letarte, producteur agricole, Château-Richer

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

La vision stratégique de notre développement POUR VOIR À LONG TERME

La Loi sur la CMQ prévoit l'adoption, par cette dernière, d'un énoncé de vision stratégique en matière de développement social, culturel, environnemental, économique et international ainsi qu'en matière d'organisation du territoire. Cette démarche constitue par ailleurs un préalable aux travaux sur le *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* et sur le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, deux outils en voie d'élaboration par la CMQ au cours de l'année 2004.

Se choisir un avenir

Comment se portera notre communauté dans 20 ans? Quels changements sont souhaitables en termes de développement économique, social, environnemental ou culturel? Le temps d'une démarche de planification, la CMQ s'est temporairement éloignée, au cours de l'année 2004 de la réalité quotidienne et s'est projetée dans le futur pour choisir une destination, un avenir à la fois réaliste et mobilisateur pour l'ensemble de la région métropolitaine.

D'abord mieux connaître la région métropolitaine

Pour être pleinement mobilisateur, un tel exercice de planification stratégique devait nécessairement reposer sur une connaissance partagée et approfondie du territoire de la CMQ. Consciente de ce fait, la Communauté s'est d'abord attardée à analyser puis à décrire le passé récent et le présent de la région métropolitaine.

Le diagnostic produit, intitulé *État de situation et tendances*, a constitué une première pour la région métropolitaine, aucune autre publication de cette envergure n'ayant véritablement tracé à ce jour le portrait du territoire. Réalisé à l'interne à partir des résultats d'exercices de planification tenus dans l'une ou l'autre de ses constituantes et d'études existantes ou originales commandées par la Communauté, ce diagnostic a servi de fondement à l'élaboration d'un projet d'énoncé de vision stratégique.

Un projet d'énoncé de vision stratégique

Fruit d'un travail colossal de cueillette d'informations, de discussions et d'échanges au sein des commissions de la CMQ et de nombreuses consultations avec ses partenaires municipaux et publics, le *Projet d'énoncé de vision stratégique* de la CMQ a été adopté lors de la séance du conseil du 27 mai 2004. En plus de présenter un diagnostic clair de la situation métropolitaine, ce projet de vision stratégique énonce un certain nombre de défis et propose des orientations et des actions à entreprendre pour les relever.

Bâtir une communauté plus riche, plus solidaire, plus saine et durable, plus créative, mieux aménagée et plus accessible sont les grands objectifs visés par le projet de vision stratégique de développement du territoire de la CMQ.

Une consultation courue et représentative

La consultation menée à l'automne 2004 a constitué une occasion unique de bâtir la solidarité de vision indispensable à la solidarité d'action. Une commission consultative ayant pour mandat d'informer les citoyens et organismes du contenu du projet d'énoncé de vision stratégique de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, d'entendre les commentaires et opinions des personnes et organismes intéressés et de faire rapport au conseil a été instituée.



Photo : CMQ

Présidée par monsieur Michel Giroux, maire de Lac-Beauport et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, cette commission était également constituée de monsieur Guy Poirier, conseiller à la Ville de Québec, de monsieur Jacques Joli-Cœur, conseiller à la Ville de Québec et de monsieur Alain Lemaire, conseiller à la Ville de Lévis. Cette commission consultative a tenu des assemblées publiques successives à Sainte-Famille (MRC de L'Île-d'Orléans), à Lac-Beauport (MRC de La Jacques-Cartier), à Québec, à Château-Richer (MRC de La Côte-de-Beaupré) et à Lévis.

Vision du public - Sept constantes se dégagent

L'abondance de suggestions reçues relativement aux orientations et aux pistes d'action ne doit pas occulter une certaine convergence de vues du public à l'égard de l'avenir de la région métropolitaine. Sept constantes ont été notées tout au long des séances de consultation.

1. Santé économique : l'innovation et l'immigration comme remèdes.
2. Des communautés viables partout sur le territoire.
3. Population vieillissante : savoir s'adapter.
4. Un rêve tenace : l'accès public au fleuve et aux plans d'eau.
5. Une préoccupation montante : protéger les paysages naturels.
6. Aménagement : planifier dans le respect des spécificités locales.
7. Prioriser le transport collectif et alternatif dans les villes et les MRC.

Au total, 74 mémoires ont été reçus et analysés, 56 organismes et citoyens entendus et plus de 900 préoccupations adressées à la CMQ. En plus de toucher l'ensemble des chantiers proposés par les élus de la CMQ, ces mémoires provenaient de toutes les composantes du territoire métropolitain et étaient, de par leurs propos, largement inspirés par des préoccupations métropolitaines. Le respect des spécificités locales, l'accès au fleuve et aux divers plans d'eau, la protection des paysages naturels, le choc démographique, la nécessité d'innover et la priorité à donner au transport collectif et alternatif ont constitué la trame de fond de plusieurs présentations.

En 2005, les commissions de la CMQ auront pour tâche de peaufiner l'énoncé de vision stratégique en fonction des commentaires reçus puis de soumettre au conseil un document revu et corrigé.



La gestion des matières résiduelles POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES

La *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* fixe à 60 % du potentiel valorisable le taux de récupération que devront atteindre les municipalités d'ici 2008. En 2002, ce taux était globalement d'environ 24 % pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.

À sa création, la CMQ s'est vu confier la planification de la gestion des matières résiduelles pour cette portion de son territoire. L'année 2004 a été déterminante à cet égard et marquée par trois véritables temps forts :

- l'adoption, en février, d'un projet de plan de gestion à soumettre en consultation publique;
- la formation d'une commission consultative indépendante et la tenue, en mai, d'audiences publiques;
- l'adoption, en décembre, du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.

L'adoption d'un projet de PGMR

Le projet de PGMR adopté en février par les membres du conseil de la CMQ puis soumis à la consultation publique privilégiait les mesures de réduction à la source, l'accroissement du réemploi, l'amélioration des résultats de la collecte sélective et l'implantation d'un système de collecte et de traitement des matières compostables. Le choix de ces mesures a constitué l'aboutissement d'un long processus d'évaluation comparative intégrant les considérations technologiques, financières, environnementales et sociales des diverses mesures disponibles. Des études portant sur la nature des équipements de traitement des matières organiques à mettre en place et sur leur mode de gestion ont également été menées.

L'élaboration du PGMR a par ailleurs mis en lumière un certain nombre d'enjeux régionaux. Parmi ceux-ci, mentionnons l'engagement de l'ensemble des municipalités à atteindre les objectifs de mise en valeur en fournissant le même niveau de services sur l'ensemble du territoire, la volonté d'améliorer la performance environnementale des systèmes de gestion tout en préservant la durée de vie des équipements d'élimination, le respect des particularités régionales et des divers champs de compétences ainsi que le soutien au secteur de l'économie sociale.

La consultation publique

La commission, présidée par M^e^ Pierre Coderre était formée de madame Yseult Roy-Raby, représentante du milieu communautaire, de madame Claire Boulé représentante du milieu des affaires, de madame Claire Barry, représentante du milieu syndical et de monsieur André Stainier, représentant du milieu de la protection de l'environnement.

Plus de 300 personnes ont assisté aux soirées d'information/consultation et 56 mémoires ont été déposés et entendus. Les séances publiques se sont déroulées dans un climat très positif et le public a manifesté sa satisfaction relativement au processus de consultation. Le projet soumis à la consultation publique a été reçu comme un bon plan de gestion des matières résiduelles. La plupart des mémoires ont souligné l'importance de privilégier la réduction des résidus à la source, le réemploi et la valorisation par le recyclage et le compostage. Plusieurs ont souhaité des moyens qui facilitent la tâche aux citoyens et aux entreprises afin d'augmenter leur participation.

Les audiences ont fait ressortir que la population est non seulement prête à faire face aux défis posés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* mais qu'elle souhaite une perspective à plus long terme, pour le bénéfice des générations futures. Le public consulté souhaite que les municipalités de la CMQ saisissent l'opportunité du PGMR pour offrir à la population un projet mobilisateur axé sur une gestion exemplaire des matières résiduelles et sur la mise en valeur des ressources

Le plan de gestion des matières résiduelles adopté

La Communauté métropolitaine de Québec a révisé et bonifié le projet de plan de gestion des matières résiduelles suite aux propositions entendues en consultation publique. Parmi les nouvelles mesures retenues, on remarque l'ajout de mesures visant à faciliter la participation d'une plus forte proportion de la population à la collecte sélective, l'accès des citoyens de toutes les municipalités du territoire à l'ensemble des écocentres, le service de collecte sélective gratuit aux institutions d'enseignement, l'accès aux dépôts permanents de résidus domestiques dangereux (RDD) pour les petits commerces et petites institutions, un investissement dans l'intégration de l'incinération en milieu urbain et la création d'un fonds pour financer les méthodes alternatives à l'élimination et le soutien financier aux entreprises d'économie sociale.

Un plan de gestion des matières résiduelles adopté

Après deux ans d'efforts, de consultation de la population et de concertation entre élus municipaux, le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour le territoire de la CMQ Rive-Nord a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Dans une perspective à plus long terme axée sur le développement durable, le PGMR modifié propose de viser, en 2024, la valorisation maximale des ressources, soit 100 % des matières offrant un potentiel de mise en valeur, en renforçant les mesures de réduction, de réemploi et de valorisation. Si l'objectif maximal est atteint en 2024, des technologies alternatives à l'incinération seront envisagées.

Le projet de PGMR a été approuvé par le ministre de l'Environnement. Le PGMR final a été adopté en décembre par le conseil de la CMQ dans la perspective de sa mise en œuvre dès janvier 2005. Lors de cette séance, le conseil a formalisé la création de deux comités de suivi du PGMR.

Les obligations de la CMQ en termes de diffusion

Le rôle principal de la Communauté métropolitaine de Québec est de coordonner et d'assurer le suivi des performances des municipalités de son territoire vers l'atteinte de l'objectif de 60 % de mise en valeur visé d'ici 2008.

Le PGMR l'oblige à réaliser et à diffuser des bilans annuels. En plus des bilans annuels, la CMQ entend faire, en 2008 et à tous les cinq ans, un bilan plus exhaustif sur l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs de valorisation. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'évolution des technologies alternatives à l'élimination.



Le développement économique du territoire POUR PRÉPARER L'AVENIR

Dans le cadre de son mandat en matière de planification et de coordination du développement économique sur son territoire, la Communauté métropolitaine de Québec a posé, au cours de l'année 2004, les premiers jalons devant conduire à l'adoption, en 2005, du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique* de son territoire. Ce *Plan* visera notamment à établir un consensus métropolitain autour d'enjeux et d'orientations qui favoriseront la coordination et la convergence des actions des élus des vingt-six municipalités faisant partie de la CMQ. Il permettra d'assurer un meilleur développement de notre économie et de mieux préparer l'avenir de notre région avec, comme objectif ultime, de hausser le niveau et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.

L'année 2004 a été l'occasion, pour la commission *Développement économique et Tourisme* responsable du mandat, appuyée par la commission *Développement international,* de tenir de nombreuses rencontres de travail avec des représentants d'organismes économiques et sociaux de notre milieu. En plus d'encourager une meilleure connaissance mutuelle entre les participants, ces rencontres ont permis d'identifier les principaux enjeux économiques auxquels sera confrontée la région métropolitaine de Québec au cours des cinq prochaines années. Elles ont également favorisé les échanges sur les objectifs et priorités de ces organismes ainsi que sur les plans de développement économique des villes et des MRC qui forment le territoire de la CMQ.

À l'occasion du Forum métropolitain tenu en novembre 2004, près d'une centaine d'élus en provenance des 26 villes et municipalités de la CMQ ont également apporté leur contribution à l'identification des enjeux économiques devant faire partie du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ*. Un comité technique, composé de spécialistes en provenance des villes et MRC de notre territoire, a également apporté une contribution significative à ce projet.

Le président de la CMQ accède à la présidence de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Le président du conseil de la CMQ, monsieur Jean-Paul L'allier, a accédé au poste de président de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de cet organisme tenue à Chicago le 16 juillet 2004. Invité à s'adresser aux participants présents, monsieur L'Allier a profité de sa nomination pour mettre en relief les attraits du territoire de la CMQ et inviter les congressistes à participer à l'édition 2005 de cette conférence, organisée à Québec par la Communauté métropolitaine de Québec.

Appuis financiers accordés à des activités à caractère métropolitain

L'équipe du développement économique a la responsabilité d'analyser les demandes de financement d'événements soumises à la CMQ et de soumettre ses recommandations aux instances décisionnelles pour approbation.

Au cours de l'année 2004, des subventions totalisant 45 500 $ ont été accordées en soutien à des événements à caractère métropolitain, dont le Marathon des Deux Rives (25 000 $), le Marché public UPA des Fêtes de la Nouvelle-France (10 000 $), la Conférence Canada - États-Unis sur le capital de risque (8 000 $), le Rendez-vous agro-alimentaire Québec-Chaudière-Appalaches (1 500 $) et Offrez le terroir en cadeau (1 000 $).

Deux études, produites à la demande de la CMQ, ont permis de pousser encore plus loin la réflexion régionale à cet égard. Une première, réalisée par l'économiste Pierre Mainguy, a permis de préciser l'évolution, à travers les années, des emplois reliés à la fonction de capitale ainsi que d'évaluer les impacts prévisibles des projets de modernisation et de régionalisation de l'État dans notre communauté. Une seconde, réalisée par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), a permis d'analyser les différentes politiques mises en place dans trois autres capitales à travers le monde afin de soutenir leurs fonctions de capitale et ainsi faire face aux compressions de l'État. Les résultats de ces études ont été intégrés au diagnostic produit par l'équipe du développement économique de la CMQ, un préalable nécessaire à l'identification des grands enjeux qui concernent notre avenir communautaire.



Le succès dans la mise en place d'un *Plan* de cette nature dépendra évidemment de la collaboration, de la concertation et de l'adhésion des partenaires municipaux et gouvernementaux ainsi que des différents organismes actifs en matière de développement économique, tant au niveau local que régional. Le projet de *Plan* issu des travaux réalisés en 2004 a été soumis début 2005 pour approbation par les membres du conseil de la CMQ. C'est ce projet qui sera l'objet de consultations au cours du printemps 2005.

Contributions de la CMQ auprès d'autres partenaires

D'autres partenariats ou projets régionaux ont également suscité une contribution active et significative de la part de l'équipe du développement économique de la CMQ en 2004. À cet égard, rappelons les collaborations et interventions de la CMQ auprès des organisations ou dans le cadre des dossiers suivants :

- la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale;
- la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches;
- Pôle Québec-Chaudière-Appalaches;
- le groupe de travail sur les données statistiques concernant les communautés métropolitaines, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal;
- la Table métropolitaine sur le transport maritime.

L'aménagement du territoire POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

L'aménagement du territoire constitue une des principales compétences de la CMQ. L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du schéma métropolitain d'aménagements et de développements (SMAD) sont d'ailleurs au cœur des responsabilités de la Communauté métropolitaine de Québec.

À ce chapitre, l'année 2004 a en bonne partie été consacrée à l'élaboration de la vision stratégique de développement de la communauté métropolitaine. Avec le *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire*, la vision stratégique constitue en effet l'un des documents préalables à la préparation du schéma d'aménagement qui doit être adopté au plus tard en décembre 2006. Les résultats des recherches et consultations menées dans ces deux domaines[1] ont été et continueront d'être intégrés à la réflexion devant mener à l'élaboration du SMAD. Ceux-ci seront traduits sur le plan de l'organisation et de l'occupation du territoire afin que le schéma d'aménagement respecte le type de développement souhaité par la population et les élus municipaux. En effet, le schéma d'aménagement constitue un des moyens privilégiés pour permettre l'amélioration des milieux vie de la région métropolitaine.

L'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement

Parallèlement à l'exercice de réalisation de la vision stratégique, la démarche d'élaboration du SMAD s'est amorcée. Cinq dossiers majeurs ont particulièrement été traités durant cette période.

La réflexion de l'équipe d'aménagement du territoire a d'abord porté sur le concept même d'organisation spatiale, lequel représente l'assise de toute la structuration du territoire métropolitain qui est envisagée. Dans un contexte de changements démographiques significatifs, de ralentissement de la croissance des ménages ainsi que d'un vieillissement de la population de la CMQ, les besoins et les choix en espaces résidentiels risquent d'être substantiellement modifiés. La question de la gestion de l'urbanisation prend ainsi toute son importance.

La protection des paysages au Cap-Brûlé

La protection des paysages et du caractère identitaire de la Capitale-Nationale est au cœur des préoccupations de la CMQ. Inquiète de l'effet visuel qu'aurait pu avoir l'exploitation d'une carrière de granit au Cap-Brûlé sur la paroi montagneuse visible du fleuve, la CMQ a vigoureusement soutenu les efforts de la MRC de La Côte-de-Beaupré dans sa volonté de préserver l'état naturel de cette portion du territoire non organisé de Sault-au-Cochon.

Autre réflexion fondamentale à intégrer au futur schéma d'aménagement, la place prépondérante faite à l'automobile personnelle et au transport individuel a contribué au développement d'un réseau routier d'envergure. La force de ce dernier a favorisé l'éloignement des lieux de résidence des lieux de travail et contribué à accroître la consommation d'espaces destinés à l'urbanisation.

La croissance de l'utilisation de l'automobile s'est par ailleurs faite au détriment du transport collectif dont la part de marché plafonne ou régresse. Or, le vieillissement de la population évoqué précédemment, l'occupation urbaine diffuse ainsi que la recherche de réduction des émissions de gaz à effet de serre exigent que la région métropolitaine développe un meilleur arrimage entre les modes de transport et l'utilisation du territoire. Ces sujets ont été l'objet de réflexions de la part de la CMQ qui en tiendra compte dans ses travaux portant sur le SMAD.

1. Pour plus d'informations sur la vision stratégique de développement et le Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique, voir les deux chapitres précédents.

Le développement urbain massif qu'a connu la région métropolitaine au cours des quarante dernières années s'est aussi grandement réalisé au détriment du territoire agricole. Alors que la disponibilité en espace urbain apparaît suffisante pour répondre aux besoins pressentis de l'urbanisation, une réflexion sur la protection du territoire agricole a été entamée, notamment à l'égard des aires agricoles en principe déjà protégées par la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Interventions de la CMQ en milieu agricole

En 2003, un règlement de contrôle intérimaire portant sur la protection des cours d'eau, des milieux naturels et des prises d'eau potable ainsi que sur la gestion des entreprises à fortes charges d'odeurs situées à Lévis et Québec a été voté par le conseil de la CMQ. L'année 2004 a été consacrée à l'interprétation de ce règlement, à la révision de certaines de ses dispositions et à l'appui aux municipalités chargées de son application sur le terrain.

L'évaluation et le développement potentiel des espaces naturels et des cours d'eau présents sur le territoire métropolitain ont constitué le cinquième axe de recherche de l'équipe aménagement du territoire au cours de l'année 2004. Une des particularités de la région est l'abondance, la diversité et la proximité de ces milieux. Malgré cette richesse évidente du territoire de la CMQ, certains de ces derniers sont menacés et de plus en plus difficilement accessibles, notamment en raison de l'empiètement de l'urbanisation. De plus, leur mise en valeur demeure limitée et résulte souvent d'initiatives individuelles qui concourent partiellement au maintien et à l'amélioration de la qualité des milieux de vie.

La Grande plée Bleue



Photo : Jean-Philippe Servant, CCNQ

Des études ponctuelles essentielles

En soutien aux travaux d'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, la CMQ a procédé à la réalisation d'un certain nombre d'études dont certaines sont complétées et d'autres étaient toujours en cours de réalisation à la fin de l'année 2004. Ces dernières sont venues documenter certains aspects du schéma et poser quelques jalons qui ont permis d'initier ou d'approfondir notre analyse.

- Structure spatiale et développement durable dans la CMQ;
- La gestion du développement résidentiel;
- Le commerce de détail sur le territoire de la CMQ;
- Morphologie du cadre bâti de la couronne périurbaine de la CMQ;
- Filière agroalimentaire de la CMQ;
- La fonction agricole dans la CMQ;
- Concept et orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu unifié sur le territoire de la CMQ.

Simultanément à ces activités destinées plus spécifiquement à orienter le contenu du schéma, la CMQ a continué d'approfondir sa connaissance générale du territoire par l'acquisition de photos satellites et de bases de données cartographiques et statistiques. En plus de soutenir les travaux du SMAD, celles-ci ont constitué un outil essentiel au traitement de dossiers plus ponctuels en plus de servir de référence privilégiée pour les partenaires municipaux de la CMQ.

Demandes d'avis à la CMQ

Sur une base continue, la CMQ est interpellée par le ministère des Affaires municipales et des Régions afin qu'elle émette des avis à l'égard de l'adoption ou de la modification de schémas d'aménagement ainsi que de règlements de contrôle intérimaire de MRC faisant partie de son territoire et de celles lui étant adjacentes. Au cours de la présente année, vingt-huit demandes ont ainsi été analysées par le personnel de la CMQ.

En plus de ces demandes d'avis provenant du MAMR, des avis sont également donnés par la CMQ à la Commission de protection du territoire agricole concernant des demandes d'exclusion de la zone agricole provinciale ou encore des demandes d'autorisation à des fins autres qu'agricole. Huit dossiers de cette nature ont été traités au cours de l'année 2004.

Le laissez-passer métropolitain
UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Durant l'année 2004, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le ministère des Transports du Québec, la Société des traversiers du Québec et la CMQ ont continué à joindre leurs efforts pour offrir le titre de transport en commun métropolitain. Rappelons que l'entente intervenue entre ces partenaires permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de se déplacer avec un seul laissez-passer.



L'examen des résultats de ventes de titres pour l'année 2004 indique un accroissement du nombre d'utilisateurs. L'année 2004 aura également permis de rejoindre plus de la moitié des utilisateurs au moyen d'une enquête visant à connaître la provenance et les habitudes de déplacements des adeptes du titre métropolitain.

Cette étude a révélé que la majorité des utilisateurs ont moins de 34 ans, qu'ils sont de sexe féminin dans une proportion de 58 % et qu'ils sont résidents de la Rive-Sud à 75 %. Parmi tous ces utilisateurs, 73 % ont une occupation sur la Rive-Nord : 47 % sont des travailleurs, 49 % des étudiants et 3 % des retraités. Les détenteurs de laissez-passer apprécient le titre métropolitain pour l'économie qu'il leur procure, pour l'aspect pratique d'un titre unifié et pour l'incitation à utiliser davantage le transport en commun.

Un mandat a été donné en fin d'année pour examiner les effets de bonifications supplémentaires au laissez-passer sur l'achalandage et l'utilisation du transport inter-rives. Ces résultats seront connus en 2005.

Les travaux des commissions

Commission Développement économique et Tourisme

C'est à la commission Développement économique et Tourisme qu'a été confié l'important mandat de coordonner l'ensemble des travaux devant mener à la réalisation du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ*.

Afin de s'assurer que ce *Plan* soit bien appuyé sur des réalités vécues partout sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec et qu'il prenne ainsi en considération les planifications réalisées au niveau local, les membres de la commission ont rencontré les représentants des MRC, des municipalités et des organismes de développement économique présents dans la région métropolitaine. L'importance de la fonction « capitale nationale » pour la communauté métropolitaine a également conduit les membres de la commission à rencontrer les porte-parole de la Commission de la capitale nationale et du Bureau de la capitale nationale.

Les documents produits par l'équipe du développement économique de la CMQ ont par ailleurs fait l'objet d'une révision par les membres de la commission, lesquels se sont assurés de la pertinence des enjeux, des orientations et des pistes d'actions proposées dans le projet de *Plan des grands enjeux économiques* destiné à être soumis à la population au cours de l'année 2005.

La mise sur pied d'une Table métropolitaine sur le développement du transport maritime, la vision stratégique, le schéma métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que la modernisation de l'État québécois et ses conséquences sur l'emploi dans la communauté métropolitaine de Québec ont également requis l'attention des membres de la commission en cours d'année. La commission s'est réunie à neuf reprises en 2004.

Commission Aménagement et Gestion du territoire, Zone agricole et Forêt urbaine

L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du schéma métropolitain d'aménagements et de développements (SMAD) sont au cœur des responsabilités de la Communauté métropolitaine de Québec. C'est aux membres de la commission Aménagement et Gestion du territoire, Zone agricole et Forêt urbaine qu'a été confié le mandat de coordonner les travaux entourant la réalisation de ce pilier de l'activité de la CMQ.

À la base des travaux réalisés au cours de l'année 2004, les membres de la commission se sont d'abord prononcés sur les sujets à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement. Des rencontres avec les porte-parole des villes et MRC du territoire de la CMQ, l'analyse de divers documents de travail ainsi que la tenue, à l'automne 2004, du second Forum des élus municipaux, ont permis aux membres de la commission de mieux connaître les préoccupations des villes et MRC et ainsi de donner une orientation aux travaux entourant la réalisation du SMAD.

Élément marquant du paysage métropolitain, le fleuve Saint-Laurent a également été au centre de discussions tenues par la commission, laquelle s'est préoccupée de la mise en valeur intégrée de cet indéniable atout régional. Une large place sera faite au Saint-Laurent dans le cadre de l'élaboration du SMAD.

C'est également à la Commission Aménagement et Gestion du territoire, Zone agricole et Forêt urbaine qu'a été confié le mandat de coordonner la réalisation des travaux sur l'élaboration de la vision stratégique de développement du territoire de la CMQ.

Enfin, les membres de la commission ont eu, sur une base régulière, à émettre des commentaires au conseil sur des modifications aux schémas d'aménagement ou à divers règlements de contrôle intérimaire de villes ou MRC faisant partie du territoire de la CMQ ou limitrophes à ce dernier. La commission s'est réunie à douze reprises en 2004.

Commission Développement international

Tout au long de l'année 2004, la commission Développement international a secondé celle du Développement économique dans la réalisation du *Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ*.

À cet égard, ses membres ont participé aux rencontres organisées avec les représentants de la Commission de la capitale nationale, du Bureau de la capitale nationale et des municipalités, MRC et organismes de développement économique présents sur le territoire dans le but d'orienter les travaux du *Plan* en fonction d'objectifs partagés par l'ensemble des partenaires de la Communauté métropolitaine. Les commentaires ainsi obtenus à l'égard des enjeux métropolitains du développement économique, des orientations à retenir et des pistes d'actions à explorer ont été transmis au personnel de la CMQ pour prise en compte dans la réalisation du *Plan*.

L'intérêt que portent les villes et MRC du territoire de la CMQ aux activités internationales a conduit les membres de la commission à s'impliquer dans la réalisation d'un portrait des activités internationales des municipalités, des MRC, des organisations régionales et des entreprises manufacturières du territoire de la CMQ. L'élaboration de la vision stratégique de développement de notre territoire a également reçu l'appui des membres de la commission. Les membres de la commission se sont réunis à sept reprises au cours de l'année 2004.

Commission Environnement

L'année 2004 a fourni de multiples occasions à la commission Environnement d'exercer pleinement son rôle de conseiller auprès du conseil de la CMQ à l'égard des questions environnementales.

Souvent au centre de l'actualité locale et nationale, la production porcine occupe une place d'importance parmi les activités agro-alimentaires régionales. Le dépôt, par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, d'un rapport sur la levée du moratoire sur la production porcine, les conditions liées à la délivrance de permis de construction ou d'agrandissement des entreprises d'élevage porcin et l'épandage de purin en zone agricole ont tour à tour été au centre des préoccupations des membres de la commission Environnement. Leurs commentaires sur ces multiples sujets ont été transmis aux membres du conseil de la CMQ.

La commission a également suivi de près la mise en oeuvre du règlement de contrôle intérimaire applicable à la zone agricole provinciale de Québec et Lévis et visant l'établissement d'un zonage de production apte à protéger la qualité de l'eau, les milieux naturels et les prises d'eau potable de ces municipalités. Son expertise a été mise à profit dans les travaux entourant le développement de la vision stratégique et l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine. Les questions liées au milieu forestier, aux activités récréatives en milieu naturel, à l'eau, à la préservation des milieux humides et à la nouvelle Politique nationale de l'eau l'ont également amenée à transmettre son avis aux membres du conseil sur ces sujets.

En appui aux membres de la commission Aménagement et Gestion du territoire, Zone agricole et Forêt urbaine, la commission Environnement s'est également impliquée dans le développement d'un concept de réseau vert-bleu-blanc sur le territoire de la CMQ et à la place prépondérante que devrait y occuper le fleuve Saint-Laurent. La commission considère d'ailleurs que ce concept devrait être intégré aux réflexions entourant l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Les membres de la commission se sont réunis à neuf reprises au cours de l'année 2004.

Comité consultatif agricole

L'interprétation et l'application du règlement de contrôle intérimaire (RCI) concernant la zone agricole provinciale de Québec et de Lévis et la révision de certaines des dispositions de ce règlement voté par le conseil de la CMQ au cours de l'année 2003 ont occupé une place prépondérante dans les travaux du comité consultatif agricole au cours de l'année 2004.

Les membres du comité ont porté une attention toute particulière à la demande de validation transmise par le ministère des Affaires municipales et des Régions sur les périmètres de protection établis au RCI en amont des prises d'eau potable. Leurs commentaires sur le devis d'étude réalisé par une firme d'experts et sur le déroulement des travaux effectués par cette dernière ont permis à la CMQ de faire progresser sa réflexion sur cette importante question.

Parallèlement, une modification envisagée au même règlement et touchant l'utilisation d'engrais minéraux dans les périmètres de protection en amont des prises d'eau potable a été analysée par le comité et a fait l'objet d'une recommandation au conseil. Les membres du comité se sont également intéressés à une définition fonctionnelle de l'expression « cours d'eau » qui pourrait être applicable au RCI de la CMQ.

Le choix des orientations de nature agricole retenues par la CMQ dans l'élaboration de son schéma métropolitain d'aménagement et de développement a évidemment retenu l'attention des membres du comité consultatif agricole. Enfin, ces derniers ont fourni aux membres du conseil de la CMQ des avis sur divers projets de développement non agricoles en zone agricole.

Publications et études produites par la CMQ en 2004

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Bulletin de liaison*, *Volume 1, Numéros 1-2-3-4*. 2004.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.* Décembre 2004, 143 pages et annexes de A à H.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord - Vers une gestion concertée de nos résidus.* Document de consultation, mars 2004, 14 pages.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Rapport annuel 2002-2003*. Juin 2004, 24 pages.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ET ACACIA CONSULTING & RESEARCH. *Rapport sur la qualité de vie dans la Communauté métropolitaine de Québec.* 12 mai 2004, 61 pages.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Vision stratégique de développement - État de situation et tendances*. Mai 2004, 214 pages.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Vision stratégique de développement - Projet d'énoncé, défis, orientation et pistes d'actions*. 27 mai 2004, 48 pages.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Vision stratégique de développement - Rapport de la Commission consultative sur le projet d'énoncé de vision stratégique de la Communauté métropolitaine de Québec.* 18 novembre 2004, 39 pages et 13 annexes.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. *Voir à long terme - Le développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec 2004-2024 - Guide de consultation*. Septembre 2004, 20 pages.

EB EXPERTS CONSEILS. *Concept et orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu unifié sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*. Étude préparée pour le compte de la CMQ, septembre 2004, 59 pages.

MAINGUY, Pierre. *Étude sur les emplois liés à la capitale.* Préparé pour la Communauté métropolitaine de Québec, août 2004, 45 pages.

VILLENEUVE, Paul, BARBONNE, Rémy, FAUCHER, Simon et Céline BOUREL. *Structure spatiale et développement durable dans la Communauté métropolitaine de Québec*. Centre de recherche en aménagement et développement, Université Laval, août 2004, 143 pages.

WILSON, Jeffrey et ANIELSKI, Mark. *Empreintes écologiques des municipalités et des régions canadiennes.* Préparé pour la Fédération canadienne des municipalités, en collaboration avec la CMQ, septembre 2004, 64 pages.

Bilan
AU 31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	73 217	33 011
Placements temporaires	1 100 000	1 100 000
Encaisse et placements affectés		
Débiteurs	151 810	204 907
Stocks		
Tranche exigible des créances à long terme		
Autres actifs	23 646	14 844
	1 348 673	1 352 762
Propriétés destinées à la revente		
Créances à long terme		
Placements à long terme		
Immobilisations	180 965	167 351
	1 529 638	1 520 113
PASSIF ET AVOIR DES CONTRIBUABLES		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et frais courus	499 703	397 572
Provision pour contestations d'évaluation		
Revenus reportés		
Versements exigibles sur la dette à long terme		
	499 703	397 572
Subventions reportées		
Dette à long terme		
	499 703	397 572
Avoir des contribuables		
Surplus (déficit) accumulé	848 970	955 190
Montants à pourvoir dans le futur		
Réserves financières et fonds réservés		
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme	180 965	167 351
	1 029 935	1 122 541
	1 529 638	1 520 113

Engagements contractuels
Éventualités

Activités financières
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004		2003
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Répartition aux municipalités membres			
Ensemble des municipalités	2 541 210	2 541 210	2 333 203
Certaines municipalités	193 944	300 000	(6 056)
Autres revenus de sources locales		31 568	37 027
Transferts	98 044	92 977	256 185
	2 833 198	2 965 755	2 620 359
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	2 001 439	1 810 825	1 527 932
Sécurité publique			
Transport	50 000	57 155	9 887
Hygiène du milieu	291 988	377 977	264 800
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	812 253	775 963	680 080
Loisirs et culture			
Électricité			
Frais de financement	3 500	16	40
	3 159 180	3 021 936	2 482 739
Autres activités financières			
Remboursement de la dette à long terme			
Transfert à l'état des activités d'investissement	77 000	41 250	
	3 236 180	3 063 186	2 482 739
Surplus (déficit) des activités financières avant affectations	(402 982)	(97 431)	137 620
Affectations			
Surplus (déficit) accumulé non affecté			
Surplus accumulé affecté	402 982	549 152	446 228
Réserves financières et fonds réservés			
Virement de			
Virement à			
	402 982	549 152	446 228
Surplus (déficit) avant financement à long terme des activités financières		451 721	583 848
Financement à long terme des activités financières			
Surplus (déficit) de l'exercice		451 721	583 848

Activités d'investissement
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004		2003
	Budget	Réalisations	Réalisations
Sources de financement			
Transfert des activités financières			
Taxes générales spéciales			
Taxes de secteur spéciales			
Contribution des promoteurs			
Répartition aux municipalités membres			
Ensemble des municipalités	77 000	41 250	
Certaines municipalités			
Transferts conditionnels			
Autres			
Autres sources			
Surplus accumulé non affecté			
Surplus accumulé affecté		8 789	42 882
Réserves financières et fonds réservés			
Emprunt à long terme émis			
	77 000	50 039	42 882
Dépenses d'investissement			
Administration générale	25 000	21 990	10 413
Sécurité publique			
Transport			
Hygiène du milieu			
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	52 000	28 049	32 469
Loisirs et culture			
Électricité			
	77 000	50 039	42 882
Surplus (déficit) de l'exercice			

1130, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4X6

Téléphone : (418) 641-6249
Télécopieur : (418) 641-6545
info@cmquebec.cq.ca
www.cmquebec.qc.ca